Mémoire prébudgétaire

Chambre de commerce du Canada

Les perspectives économiques du Canada sont plutôt sombres pour les années à venir. La Banque du Canada vient de revoir à la baisse sa prévision de croissance pour l'année 2016, qui est désormais de 1,3 % au lieu de 1,7 %, en partie à cause des feux de forêt en Alberta, mais également à cause d'une baisse de 1 % des investissements des entreprises et de la stagnation des exportations, qui connaîtront une hausse de seulement 0,3 %. De manière plus générale, l'OCDE nous prévient que beaucoup de pays riches sont pris dans un cycle de croissance anémique.

Nous devons plus que jamais nous concentrer sur la tâche de stimuler les investissements et d'améliorer notre capacité de production. Le Canada doit devenir une superpuissance de l'innovation pour que les nouvelles technologies et les emplois soient créés ici. Nous devons augmenter les sommes que nous consacrons à l'éducation et la formation pour que plus de gens puissent obtenir des emplois bien rémunérés. Enfin, il est essentiel de développer les infrastructures, mais uniquement s'il s'agit de projets qui sont de gros multiplicateurs de croissance, comme les projets dans le domaine des réseaux numériques, de l'énergie et des transports. Aucune mesure de relance économique ne saura résoudre les problèmes et engendrer une croissance soutenue au Canada si l'on n'y améliore pas la productivité.

1. Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens [...] à maximiser [...] leurs contributions à la croissance économique du pays?

La compétitivité du Canada dépendra en grande partie de sa capacité à se doter d'une maind'œuvre ayant les compétences dont les entreprises ont besoin pour assurer leur réussite. En raison des carences dans certains domaines et des écarts entre la demande et les compétences disponibles, il est impossible de répondre aux besoins dans certains secteurs à forte valeur ajoutée et à forte croissance. L'éducation et la formation doivent être mieux harmonisées avec les besoins des employeurs dans une économie du savoir.

Nous faisons les recommandations suivantes au gouvernement :

- Injecter de l'argent pour recueillir davantage d'information sur le marché du travail et pour que cette information soit de meilleure qualité. La création du Forum des ministres du marché du travail est une excellente mesure de la part du gouvernement. Mais il doit maintenant accorder les moyens nécessaires à Statistique Canada pour que le Canada dispose des données les plus utiles qui soient.
- 2. Changer les politiques d'immigration pour ne plus limiter l'accès des employeurs à la maind'œuvre étrangère dont ils ont besoin, ce qui suppose une amélioration du programme Entrée express par l'adoption d'une norme de service et un traitement plus rapide des demandes. De plus, le gouvernement doit régler les problèmes sérieux de traitement des

- demandes et changer les règles inflexibles du Programme de travailleurs étrangers temporaires, car les employeurs pâtissent de ne pas avoir accès à des travailleurs dans divers secteurs.
- Accroître le recours à la formation en cours d'emploi en offrant aux employeurs des incitatifs pour qu'ils acceptent comme stagiaires un plus grand nombre d'étudiants des collèges et des universités.
- 4. Refondre la Stratégie emploi jeunesse d'Emploi et Développement social Canada pour que les jeunes acquièrent les compétences dont ils auront besoin à l'avenir, sur le marché du travail, dans le domaine du numérique.
- 2. Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes de toutes les régions et de tous les secteurs – à atteindre leurs objectifs d'expansion, d'innovation et de prospérité et, ce faisant, à contribuer à la croissance économique du pays?

L'INNOVATION

Le Canada est l'un des pays où les dépenses du secteur public pour la recherche et le développement sont les plus élevées. Nous avons d'excellents établissements universitaires et collégiaux, qui font de la recherche formidable, mais nous accusons du retard dans la commercialisation des nouvelles technologies. En matière d'innovation, le Canada doit se servir du secteur privé et aider les entreprises à transformer les idées en produits.

- 1. La Chambre de commerce du Canada recommande l'adoption d'un système de « boîte d'innovation » qui réduirait le taux d'imposition des sociétés sur leurs revenus provenant d'inventions brevetées et d'autres produits, services ou procédés nouveaux ou améliorés qui sont liés à la propriété intellectuelle et qui ont été conçus au Canada.
 - Cet allégement fiscal serait différent d'un crédit d'impôt général comme le Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, qui permet de déduire les dépenses de recherche et développement. Une entreprise qui ferait breveter une invention ou qui exploiterait une idée nouvelle au Canada bénéficierait d'un taux d'imposition beaucoup plus bas sur les revenus tirés de cette invention ou idée. On encouragerait ainsi les entreprises à concentrer au Canada leurs activités axées sur la propriété intellectuelle ainsi que les nouveaux emplois bien rémunérés qui sont associés au développement et à l'innovation.
- 2. La Chambre de commerce recommande l'édification d'une industrie hautement concurrentielle financée par du capital de risque qui disposerait du capital et de l'expertise nécessaires pour créer des entreprises technologiques de premier plan à l'échelle mondiale.
 - a) Emprunter à la Colombie-Britannique son crédit d'impôt à l'investissement pour en faire un programme national.

La Colombie-Britannique a mis sur pied un programme fructueux et désormais éprouvé qui accorde aux investisseurs un crédit d'impôt remboursable de 30 % sur les investissements de plus de 200 000 \$ dans les secteurs admissibles, jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par investisseur. Selon une étude réalisée par l'Université de la Colombie-Britannique, pour chaque dollar de crédit d'impôt accordé, les entreprises versent 2,92 \$ au fisc canadien (sous forme de taxes de vente, d'impôt sur le revenu et d'impôt des sociétés).

Le gouvernement fédéral devrait accorder un crédit d'impôt de 15 % aux entreprises en démarrage, et les provinces devraient faire de même. Grâce à ces crédits d'impôt totalisant 30 % qui seraient offerts dans l'ensemble du pays, le nombre d'investisseurs providentiels augmenterait, de même que la valeur de leurs investissements.

b) Offrir une exonération fiscale sur les gains en capital réalisés avec du capital de risque.

Les gains en capital dans les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) ne sont pas imposables, ce qui est une bonne mesure pour augmenter l'épargne-retraite. En offrant le même avantage dans le cas du capital de risque, le gouvernement ferait du Canada une destination très attrayante pour les investisseurs. Étant donné que beaucoup d'investissements sous forme de capital de risque n'engendrent aucun profit, il est essentiel que, lorsque, lorsqu'il y a un profit, il soit assez important pour justifier les investissements dans les fonds de capital de risque.

c) Accroître les investissements de l'État sous forme de capital de risque.

Le Plan d'action sur le capital de risque mis en œuvre par le gouvernement fédéral a donné de très bons résultats parce que les investissements de l'État doivent être accompagnés d'investissements égaux du secteur privé. Le gouvernement devrait doubler le financement de ce plan d'action pour qu'il atteigne 800 millions de dollars et devrait plafonner à 6 % le retour sur les investissements de l'État, de manière à augmenter le retour sur les investissements de capital de risque du secteur privé ainsi que les capitaux dont peuvent disposer les entrepreneurs.

d) Investir dans les incubateurs

Les incubateurs d'entreprise aident les entreprises en démarrage et les nouvelles entreprises en mettant à leur disposition des ressources et des services, comme des conseils d'expert, du financement, des possibilités de réseautage, de la formation et des locaux à bureaux, de manière à accélérer leur développement. Les gouvernements devraient injecter de l'argent dans les incubateurs, qui constituent un instrument important pour réunir des entreprises en démarrage, des sociétés arrivées à maturité et des établissements postsecondaires. On peut ainsi constituer des grappes d'entreprises qui accélèrent l'apprentissage et l'innovation.

3. Accorder à tous les types d'entreprises technologiques le droit d'émettre des actions accréditives.

Depuis 25 ans, les actions accréditives, une innovation fiscale particulière au Canada, ont généré des milliards de dollars pour l'exploration minière, ce qui a permis l'exploitation de quelques-unes des plus grosses mines au Canada. Voici comment fonctionnent les actions accréditives. Les entreprises qui n'ont pas de revenu imposable pendant des années ne peuvent pas profiter des déductions fiscales pour les dépenses d'exploration et de développement. Alors, les actions accréditives leur permettent de ne pas réclamer les dépenses admissibles et de transférer plutôt la déduction fiscale à leurs investisseurs. Une personne qui achète des actions dans une société d'exploration minière peut obtenir sa part des bénéfices, s'il y en a, de même qu'une intéressante déduction fiscale.

Les actions accréditives conviendraient bien aux entreprises novatrices du secteur technologique qui n'ont aucun revenu pendant les années où elles développent un nouveau produit. Une étude réalisée par PricewaterhouseCoopers LLP en 2010 a consisté à analyser les retombées économiques potentielles des actions accréditives dans le secteur des biotechnologies si elles y étaient autorisées. Selon l'étude, il en résulterait une hausse de 411 millions de dollars des dépenses de recherche et développement, des retombées totales brutes de 967 millions de dollars et une création d'emplois de 7 945 équivalents temps plein.

4. Créer un fonds souverain pour financer une communauté de brevets

Le Japon, la Corée du Sud et la France se sont tous dotés d'un fonds géré par l'État afin d'intervenir dans le domaine des brevets. Ils acquièrent des brevets, prennent occasionnellement des mesures pour les faire respecter et accordent des licences. Les entreprises canadiennes – qui sont à 98 % des PME – ont rarement des portefeuilles de brevets ou les ressources financières qu'il leur faudrait pour obtenir des licences, ce qui les empêche d'avoir recours à certaines technologies et les expose à des poursuites judiciaires pour contrefaçon. La création d'un fonds de communauté de brevets, selon le modèle déjà employé dans d'autres pays, mettrait des technologies à la portée des entreprises et les aiderait à commercialiser la propriété intellectuelle canadienne.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'économie canadienne étant ouverte et de petite taille, sa capacité de croître dépend du commerce international. Les exportations, les importations et les investissements étrangers créent et maintiennent des emplois au Canada. Ils stimulent la concurrence et l'innovation, ce qui permet aux familles de faire des choix abordables sur le marché.

Le gouvernement devrait :

- 1) Presser le pas dans le dossier de l'Accord économique et commercial global (AECG). Comme cet accord doit être ratifié par les 27 États membres de l'Union européenne, le Canada devrait mobiliser des ressources pour sensibiliser les Européens aux avantages du commerce avec le Canada. Nous devrions aussi commencer à négocier un accord commercial avec le Royaume-Uni et nous devrions continuer d'expliquer les avantages du Partenariat transpacifique.
- 2) Entreprendre une étude exhaustive sur les avantages et les inconvénients d'un accord de libre-échange avec la Chine.

LA FISCALITÉ

Imposer aux entreprises un fardeau fiscal élevé nuit aux investissements et à la création d'emplois, ce qui va à l'encontre des mesures de relance de l'économie que le gouvernement s'efforce de mettre en œuvre. De plus, les règles fiscales canadiennes sont trop complexes, et s'y conformer engendre des coûts importants pour les entreprises et les consommateurs. Enfin, le Canada a trop recours à des sources de revenus inefficaces, comme les taxes sur la masse salariale.

Nous recommandons au gouvernement d'envisager de nouvelles façons de rendre la fiscalité des entreprises canadiennes plus concurrentielle :

- Simplifier la fiscalité en revoyant les crédits d'impôt et les dépenses fiscales canadiens et en éliminant ceux qui sont les moins efficaces. Les économies ainsi réalisées pourront être employées pour réduire les taux généraux d'imposition des sociétés.
- Poursuivre les réductions prévues dans le taux d'imposition des petites entreprises (réductions qui, en 2016, ont fait l'objet d'un report) et réduire le seuil de revenu imposable en le faisant passer de 1 000 000 \$ à 500 000 \$ pour encourager les petites entreprises à continuer de croître.
- Augmenter jusqu'à 50 % le taux de la déduction pour amortissement applicable à une vaste gamme de biens et de technologies (machinerie de pointe, ordinateurs, équipement de réseau de télécommunications, fibres optiques, infrastructure de réseau informatique) afin de stimuler les investissements du secteur privé dans les technologies.
- A) Réduire les cotisations d'assurance-emploi en les fixant au seuil de rentabilité de sept ans de 1,49 \$. La Chambre de commerce du Canada accueille favorablement les dépenses de formation, mais les taxes sur la masse salariale constituent le pire moyen de financer ces dépenses. Les cotisations d'assurance-emploi représentent une taxe à l'embauche et augmentent le coût de la création d'emplois. Si la caisse d'assurance-emploi affiche un excédent, les cotisations devraient être réduites.
- Accroître la valeur maximale des marchandises exemptes de formalités et de droits de douane, qui est actuellement de 20 \$, afin d'accélérer le traitement des marchandises à la frontière et de réduire la paperasse pour les petites entreprises.

3. Quelles mesures fédérales feraient en sorte que les collectivités urbaines, rurales et éloignées du Canada permettent à leurs résidents de contribuer comme ils le souhaitent à la croissance économique du pays et aux entreprises de prendre de l'expansion, de prospérer et de s'assurer une clientèle nationale et internationale afin de contribuer à la croissance économique?

LES INFRASTRUCTURES

Le gouvernement fédéral a pris l'engagement historique d'accorder un financement déficitaire de près de 120 milliards de dollars au développement des infrastructures, pendant les dix prochaines années. Bien que la Chambre de commerce du Canada soit favorable à l'idée de remédier au déficit sur le plan des infrastructures qui afflige le Canada, il est essentiel que les sommes injectées le soient de manière stratégique. La somme prévue de 60 milliards de dollars d'argent frais pour les infrastructures vertes, l'infrastructure sociale et les infrastructures de transport collectif, au cours des dix prochaines années (20 milliards de dollars dans chaque cas), répondra à des besoins qui existent bel et bien, mais le plan fédéral n'est pas équilibré.

Les infrastructures favorisant le commerce international – celles qui facilitent le transport des produits, la prestation de services et le déplacement des personnes au Canada et à destination des marchés étrangers importants – sont largement absentes du nouveau plan. Le PIB du Canada dépend à 60 p. 100 du commerce international, et cette catégorie d'infrastructures est celle qui est le plus étroitement liée à notre compétitivité à long terme sur les marchés mondiaux et à la vigueur de notre économie. Tandis que les infrastructures canadiennes nécessaires au commerce international montrent des signes de plus en plus apparents de faiblesse, nos concurrents injectent de plus en plus d'argent dans leurs infrastructures commerciales à eux.

La Chambre de commerce du Canada recommande ce qui suit :

- Les infrastructures nécessaires au commerce international devront constituer une priorité au même titre que les infrastructures vertes, l'infrastructure sociale et les infrastructures de transport collectif, dans la deuxième phase du plan fédéral pour les infrastructures.
- 2) Le gouvernement fédéral devrait renouveler son engagement à financer les corridors commerciaux comme il l'a fait auparavant dans le cadre de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique et du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers. Ce genre de programmes nous aide à faire la coordination avec les investissements du secteur privé et les sommes injectées par les autres pouvoirs publics dans les corridors commerciaux canadiens, afin d'aider les entreprises du pays à s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement mondiales.
- 3) Le gouvernement devrait accroître les moyens dont disposent les entreprises et les collectivités autochtones en créant les conditions leur permettant d'être des partenaires financiers dans les projets, ce qui implique qu'il faille leur donner accès au capital dont

elles ont besoin pour investir dans les projets, les équipements, la formation, et ainsi de suite. Le gouvernement fédéral devrait en outre se montrer plus ambitieux lorsqu'il parle d'améliorer les capacités des Autochtones ainsi que de les aider à se doter d'une bonne cote de crédit et à répertorier leurs ressources, notamment leurs ressources naturelles, humaines et financières.

Comme a permis de le constater l'examen de la *Loi sur les transports au Canada*, investir dans les infrastructures de transport est susceptible de favoriser la compétitivité du Canada dans le monde pour les 30 prochaines années. En outre, les infrastructures liées au commerce international génèrent plus de revenus que les autres infrastructures et, par conséquent, fournissent une part du financement nécessaire pour les priorités sociales et économiques du Canada. Les présentes recommandations et de l'information additionnelle sur les infrastructures facilitant le commerce international se trouvent dans le rapport de juin 2016 de la Chambre de commerce du Canada intitulé *Les infrastructures les plus importantes : La nécessité d'investir dans les infrastructures commerciales du Canada*, à

l'adresse http://www.chamber.ca/download.aspx?t=0&pid=44ca1f33-7739-e611-a121-005056a00b05.